

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

**AMENDEMENT**

N ° II-2682

présenté par

M. Le Fur, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, M. Ben Cheikh,  
M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Biteau,  
M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy,  
M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff,  
Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux,  
Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet,  
Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE 42**

**ÉTAT B**

**Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                                                            | +           | -           |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Aide économique et financière au développement                        | 0           | 100 000 000 |
| Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement | 0           | 0           |
| Solidarité à l'égard des pays en développement                        | 100 000 000 | 0           |
| Restitution des « biens mal acquis »                                  | 0           | 0           |
| Fonds de solidarité pour le développement                             | 0           | 0           |
| <b>TOTAUX</b>                                                         | 100 000 000 | 100 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                                                          | 0           |             |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter la contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en augmentant les fonds dédiés à l'action 05 intitulée coopération multilatérale de 100 000 000 €.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) contribue au bien-être et au développement humain de quatre générations de réfugiés palestiniens. L'organisation apporte des services d'éducation, de santé, de secours ainsi que des services sociaux. Elle gère les infrastructures des camps et les améliore. Elle propose des microcrédits et une assistance d'urgence, notamment en période de conflit. L'UNRWA ne rend compte de ses activités qu'à l'Assemblée générale de l'ONU.

L'attaque terroriste déclenchée par le Hamas à l'aube du samedi 7 octobre 2023 a créé la stupeur au sein de la communauté internationale. Le conflit qui en a découlé depuis lors et son impact sur les populations civiles rend l'activité de cette agence encore plus indispensable.

Il revient à la communauté internationale, et donc à la France également, de permettre à l'UNRWA, en cohérence avec la ligne défendue par la France d'apporter de l'aide humanitaire aux habitants de Gaza, d'apporter une assistance d'urgence aux réfugiés de Palestine. Gaza étant le théâtre d'un conflit particulièrement sanglant depuis plus d'une année maintenant, les besoins financiers et logistiques de cet Office de secours sont immenses.

Ainsi, les auteurs suggèrent que la France augmente la contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à hauteur de 100 000 000 €.

Cet amendement propose donc d'abonder de 100 000 000 € les crédits (en AE et CP) dédiés à l'action 05 *Coopération multilatérale* du programme 209 Solidarité à l'égard des pays en développement. Et réduit d'un montant correspondant de 100 000 000 € l'action 2 Aide économique et financière bilatérale du programme 110 Aide économique et financière au développement.

Il convient de rappeler que l'ensemble de ces programmes sont jugés comme sous-dotés par les auteurs, et qu'il conviendrait plutôt de procéder à une augmentation des crédits des différents programmes de cette mission. C'est pourquoi les auteurs appellent le Gouvernement à abonder, à due concurrence, le programme sur lequel ces crédits sont prélevés.